

BUSINESS PLANS DE PROJETS SOCIAUX FONDÉS SUR LES MAQĀṢID AL-SHARĪʿA

Cadre général

1. Vision

Mettre en place un ensemble de projets communautaires et sociaux destinés à améliorer durablement les conditions de vie des populations vulnérables, en s'appuyant sur les finalités supérieures de la Sharīʿa (*Maqāṣid al-Sharīʿa*).

Les cinq finalités fondamentales retenues sont :

- **Ḥifẓ al-dīn** : préservation et protection de la religion et des valeurs spirituelles ;
- **Ḥifẓ al-nafs** : préservation et protection de la vie et de la santé ;
- **Ḥifẓ al-ʿaql** : préservation de la raison, de l'éducation et des capacités intellectuelles ;
- **Ḥifẓ al-nasl** : préservation de la famille, de la descendance et de la dignité des générations futures ;
- **Ḥifẓ al-māl** : préservation et développement des biens et des moyens de subsistance.

Les cinq projets proposés constituent ainsi un programme intégré de développement communautaire fondé sur la solidarité, la dignité humaine, la prévention des vulnérabilités et la responsabilité collective.

PROJET 1 : CONSTRUCTION D'UNE FONTAINE COMMUNAUTAIRE

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'une fontaine communautaire pour l'accès durable à l'eau potable.

2. Contexte et justification

L'accès à l'eau potable constitue un besoin fondamental pour toute communauté. Dans certaines zones, les populations doivent parcourir de longues distances pour s'approvisionner en eau ou utiliser des sources dont la qualité sanitaire n'est pas toujours garantie.

La construction d'une fontaine communautaire permettrait de rapprocher l'eau des populations, de réduire les risques sanitaires et de faciliter les activités domestiques, sociales et économiques.

Dans la perspective des *Maqāṣid al-Sharī'a*, l'accès à l'eau participe directement à la protection de la vie humaine et de la dignité. Il constitue également un moyen de préserver les ressources économiques des ménages.

3. Objectif général

Améliorer durablement l'accès des populations à une eau potable et accessible à proximité de leur lieu de résidence.

4. Objectifs spécifiques

- Construire une fontaine communautaire fonctionnelle ;
- Réduire les distances parcourues pour l'approvisionnement en eau ;
- Améliorer l'hygiène et la santé des populations ;
- Réduire les dépenses liées à l'achat ou au transport de l'eau ;
- Mettre en place un mécanisme communautaire de gestion et d'entretien.

5. Bénéficiaires

- Ménages de la communauté ;
- Femmes et enfants particulièrement chargés de l'approvisionnement en eau ;
- Personnes âgées ;
- Personnes à mobilité réduite ;
- Écoles, lieux de culte et structures communautaires situés à proximité.

6. Modèle économique et financier

Le projet repose sur un financement initial destiné à la construction et à l'équipement de la fontaine.

Les ressources peuvent provenir de :

- dons et *ṣadaqa jāriya* ;
- *waqf* ;
- contributions communautaires ;
- associations caritatives ;
- partenaires institutionnels ;
- ONG et organismes de développement ;
- mécénat.

Un faible mécanisme de contribution à l'entretien peut être envisagé afin d'assurer la maintenance sans transformer l'accès à l'eau en activité à but lucratif.

7. Articulation avec les cinq Maqāṣid

Maqṣad	Contribution du projet
Ḥifẓ al-dīn	L'eau facilite les pratiques religieuses, notamment les ablutions, et matérialise les valeurs islamiques de solidarité et de bienfaisance.
Ḥifẓ al-naḥs	Accès à une eau plus sûre, réduction des maladies hydriques et amélioration de l'hygiène.
Ḥifẓ al-ʿaql	Les enfants consacrent moins de temps à la recherche d'eau et peuvent davantage se consacrer à l'école et à l'apprentissage.
Ḥifẓ al-naṣl	Amélioration des conditions sanitaires des familles et protection des enfants.
Ḥifẓ al-māl	Réduction des dépenses liées à l'achat et au transport de l'eau et amélioration de la disponibilité du temps de travail.

8. Indicateurs de performance

- Nombre de personnes ayant accès à la fontaine ;
- Quantité moyenne d'eau distribuée quotidiennement ;
- Nombre de ménages bénéficiaires ;
- Distance moyenne parcourue avant/après le projet ;
- Nombre d'opérations de maintenance réalisées ;
- Taux de fonctionnalité de la fontaine.

PROJET 2 : CONSTRUCTION D'UN FORAGE COMMUNAUTAIRE

1. Intitulé du projet

Projet de réalisation d'un forage communautaire pour la sécurisation durable de l'accès à l'eau.

2. Contexte et justification

Dans les zones où les populations dépendent de sources d'eau éloignées ou saisonnières, le forage constitue une infrastructure stratégique. Contrairement à une simple fontaine alimentée par une source externe, le forage permet de créer une capacité locale et durable d'approvisionnement.

Le projet s'inscrit dans une logique de développement communautaire et de résilience.

3. Objectif général

Garantir à la communauté un accès durable et sécurisé à une source d'eau potable.

4. Objectifs spécifiques

- Identifier et aménager une ressource hydrique durable ;
- Construire et équiper le forage ;
- Installer un système de pompage adapté ;
- Mettre en place un comité communautaire de gestion ;
- Assurer l'entretien et la pérennité de l'infrastructure.

5. Bénéficiaires

Le projet bénéficiera aux ménages, écoles, structures sanitaires, lieux de culte, associations et autres infrastructures communautaires.

6. Modèle économique

Le financement initial peut être assuré par :

- *waqf* ;
- *şadaqa jāriya* ;
- dons individuels ;
- associations islamiques ;
- ONG ;
- collectivités territoriales ;
- entreprises socialement responsables ;
- partenaires au développement.

Une partie des recettes éventuellement générées par la distribution d'eau peut être affectée exclusivement à la maintenance, au remplacement des équipements et à l'extension du service.

7. Articulation avec les cinq Maqāṣid

Ḥifẓ al-dīn : le forage peut constituer une œuvre durable de bienfaisance permettant notamment aux populations d'accéder à l'eau nécessaire aux ablutions et aux activités des lieux de culte.

Ḥifẓ al-naḥs : il contribue directement à la protection de la vie par l'accès à une eau de meilleure qualité.

Ḥifẓ al-ʿaql : l'amélioration de l'accès à l'eau réduit les contraintes qui peuvent perturber la fréquentation scolaire et favorise un environnement propice aux apprentissages.

Ḥifẓ al-naṣl : l'amélioration de l'hygiène familiale protège particulièrement les enfants et les générations futures.

Ḥifẓ al-māl : le forage constitue une infrastructure productive et durable qui réduit les coûts d'approvisionnement en eau.

8. Indicateurs

- Forage réalisé et fonctionnel ;
 - Nombre de bénéficiaires directs ;
 - Litres d'eau disponibles quotidiennement ;
 - Nombre de mois de fonctionnement sans interruption ;
 - Coût annuel de maintenance ;
 - Taux de satisfaction des bénéficiaires.
-

PROJET 3 : ASSISTANCE AUX VEUVES

1. Intitulé du projet

Programme d'accompagnement social et économique des veuves.

2. Contexte et justification

Le décès du conjoint peut entraîner une fragilisation importante de la situation économique et sociale d'une femme, particulièrement lorsqu'elle assume seule la responsabilité des enfants.

L'assistance aux veuves ne doit donc pas se limiter à des dons ponctuels. Une approche durable doit combiner aide sociale, accompagnement psychologique, formation, accès aux activités génératrices de revenus et soutien à la scolarisation des enfants.

3. Objectif général

Renforcer l'autonomie économique, la dignité et la résilience sociale des veuves et de leurs familles.

4. Objectifs spécifiques

- Fournir une aide alimentaire et financière d'urgence ;
- Faciliter l'accès aux soins ;
- Soutenir la scolarisation des enfants ;
- Former les bénéficiaires à des activités génératrices de revenus ;
- Faciliter l'accès au microfinancement ou aux équipements professionnels ;
- Créer un réseau communautaire d'accompagnement.

5. Activités principales

- Allocation d'urgence ;
- Distribution de kits alimentaires ;
- Formation professionnelle ;
- Soutien à la création de petites activités commerciales ;
- Appui à l'élevage, à l'agriculture, à l'artisanat ou au commerce ;
- Assistance à la scolarisation des enfants ;
- Accompagnement administratif et social.

6. Modèle économique

Le programme peut fonctionner à partir d'un **fonds de solidarité pour les veuves**, alimenté par :

- *zakāt*, lorsque les conditions religieuses sont réunies ;
- *ṣadaqa* ;
- *waqf* ;
- dons ;
- contributions des partenaires ;
- bénéfices d'activités génératrices de revenus collectives.

L'objectif est de transformer progressivement l'aide d'urgence en **autonomisation économique**.

7. Articulation avec les cinq Maqāṣid

Maqṣad	Contribution
Ḥifẓ al-dīn	Mise en œuvre concrète des valeurs de solidarité, de zakāt, de ṣadaqa et de

Maqṣad	Contribution
	responsabilité envers les personnes vulnérables.
Ḥifẓ al-naḥs	Accès aux soins, à l'alimentation et aux conditions minimales de sécurité.
Ḥifẓ al-ʿaql	Formation professionnelle des veuves et soutien éducatif aux enfants.
Ḥifẓ al-naṣl	Protection de la famille et prévention de la marginalisation des enfants.
Ḥifẓ al-māl	Développement d'activités génératrices de revenus et renforcement de l'autonomie économique.

8. Indicateurs

- Nombre de veuves accompagnées ;
- Nombre ayant bénéficié d'une formation ;
- Nombre d'activités économiques créées ;
- Taux de maintien des activités après 12 mois ;
- Nombre d'enfants soutenus dans leur scolarité ;
- Évolution du revenu moyen des bénéficiaires.

PROJET 4 : ASSISTANCE AUX ORPHELINS

1. Intitulé du projet

Programme intégré de protection, d'éducation et d'insertion des orphelins.

2. Contexte et justification

La perte d'un ou des deux parents peut exposer l'enfant à plusieurs formes de vulnérabilité : pauvreté, décrochage scolaire, malnutrition, difficultés psychologiques, exploitation ou exclusion sociale.

L'approche proposée consiste à considérer l'orphelin non seulement comme un bénéficiaire d'une aide financière, mais comme un enfant dont le développement global doit être protégé.

3. Objectif général

Garantir aux orphelins un environnement favorable à leur développement, à leur éducation, à leur santé et à leur future autonomie.

4. Objectifs spécifiques

- Garantir l'alimentation et les besoins essentiels ;
- Assurer l'accès aux soins ;
- Maintenir les enfants dans le système éducatif ;
- Fournir les fournitures scolaires ;
- Développer les compétences et talents des enfants ;
- Préparer progressivement leur autonomie économique.

5. Activités

- Parrainage individuel ;
- Prise en charge scolaire ;
- Distribution de fournitures ;
- Soutien alimentaire ;
- Suivi médical ;
- Activités éducatives et culturelles ;
- Formation professionnelle pour les plus âgés ;
- Accompagnement vers l'emploi ou l'entrepreneuriat.

6. Modèle économique

Le programme peut être financé par :

- parrainage d'orphelins ;
- *waqf* ;
- *ṣadaqa* ;
- zakāt selon les conditions d'éligibilité ;
- dons ;
- partenariats avec les écoles ;
- entreprises et fondations.

Un système de suivi individualisé permet de garantir la traçabilité des ressources et leur affectation aux besoins prioritaires.

7. Articulation avec les cinq Maqāṣid

Ḥifẓ al-dīn : transmission des valeurs morales et spirituelles et développement d'une culture de solidarité envers les enfants vulnérables.

Ḥifẓ al-naḥs : alimentation, protection, soins médicaux et environnement sécurisé.

Ḥifẓ al-ʿaql : scolarisation, formation, développement intellectuel et acquisition de compétences.

Ḥifẓ al-nasl : ce projet constitue l'une des expressions les plus directes de la protection de la descendance et de la famille.

Ḥifẓ al-māl : développement de compétences permettant à l'enfant devenu adulte d'accéder à une activité économique et de devenir autonome.

8. Indicateurs

- Nombre d'orphelins accompagnés ;
 - Taux de scolarisation ;
 - Taux de maintien scolaire ;
 - Nombre d'enfants bénéficiant d'un suivi médical ;
 - Nombre de formations professionnelles réalisées ;
 - Taux d'insertion des jeunes bénéficiaires.
-

PROJET 5 : ASSISTANCE AUX PERSONNES GRAVEMENT MALADES

1. Intitulé du projet

Fonds communautaire d'assistance aux personnes gravement malades.

2. Contexte et justification

Les maladies graves peuvent entraîner des dépenses médicales importantes qui dépassent les capacités financières des familles. Elles peuvent également provoquer une perte de revenus, une dépendance accrue et une fragilisation de toute la cellule familiale.

Le projet vise donc à créer un mécanisme communautaire permettant de répondre rapidement aux situations médicales urgentes tout en favorisant la prévention et l'accompagnement social.

3. Objectif général

Contribuer à la préservation de la vie, de la santé et de la dignité des personnes gravement malades en leur permettant d'accéder aux soins nécessaires.

4. Objectifs spécifiques

- Identifier les personnes gravement malades en situation de vulnérabilité ;
- Contribuer au financement des soins essentiels ;
- Faciliter l'accès aux médicaments ;
- Soutenir les familles pendant les périodes d'hospitalisation ;

- Organiser des campagnes de prévention ;
- Mettre en place un fonds d'urgence sanitaire.

5. Activités

- Aide à l'achat de médicaments ;
- Participation aux frais d'examens ;
- Contribution aux frais d'hospitalisation ;
- Transport des malades ;
- Appui nutritionnel ;
- Soutien aux familles ;
- Campagnes de dépistage et de prévention ;
- Orientation vers les structures sanitaires compétentes.

6. Modèle économique

Le fonds peut être alimenté par :

- dons ;
- *ṣadaqa* ;
- *waqf* ;
- contributions communautaires ;
- partenariats avec les établissements sanitaires ;
- entreprises ;
- fondations ;
- organismes caritatifs.

Un comité de gestion indépendant peut être chargé de l'évaluation des dossiers et du contrôle de l'utilisation des ressources.

7. Articulation avec les cinq Maqāṣid

Maqṣad	Contribution
Ḥifẓ al-dīn	Expression de la solidarité, de la miséricorde et de la responsabilité collective envers les personnes en difficulté.
Ḥifẓ al-naḥs	Finalité centrale du projet : protéger la vie, faciliter l'accès aux soins et réduire les risques liés aux maladies graves.
Ḥifẓ al-ʿaql	Prise en charge de certaines pathologies pouvant affecter les capacités cognitives et soutien psychologique et social du malade.

Maqṣad	Contribution
Ḥifẓ al-nasl	Protection de la famille contre les conséquences sociales et économiques de la maladie grave.
Ḥifẓ al-māl	Réduction du risque d'appauvrissement des familles confrontées à des dépenses médicales élevées.

8. Indicateurs

- Nombre de malades assistés ;
- Montant des aides médicales accordées ;
- Nombre de traitements financés ;
- Nombre d'examens pris en charge ;
- Nombre de campagnes de prévention organisées ;
- Nombre de familles accompagnées.

VI. MATRICE GLOBALE DES PROJETS ET DES CINQ MAQĀṢID

Projet	Ḥifẓ al-dīn	Ḥifẓ al-nafs	Ḥifẓ al-ʿaql	Ḥifẓ al-nasl	Ḥifẓ al-māl
Fontaine communautaire	Solidarité et facilitation des pratiques culturelles	Eau, hygiène, santé	Temps disponible pour l'éducation	Santé des familles et enfants	Réduction des dépenses d'eau
Forage communautaire	Œuvre durable de bienfaisance	Sécurisation de l'eau	Facilitation de la scolarisation	Protection des générations futures	Infrastructure durable
Assistance aux veuves	Solidarité et zakāt/ṣadaqa	Alimentation et soins	Formation et compétences	Protection de la famille	Autonomisation économique
Assistance aux orphelins	Valeurs morales et solidarité	Protection et santé	Éducation et formation	Protection directe de la descendance	Préparation à l'autonomie
Personnes gravement malades	Miséricorde et solidarité	Soins et préservation de la vie	Soutien cognitif et	Protection de la famille	Prévention de

Projet	Ḥifẓ al-dīn	Ḥifẓ al-nafs	Ḥifẓ al-ʿaql psychosocia l	Ḥifẓ al-nasl	Ḥifẓ al-māl l'appauvri s s e m e n t
--------	-------------	--------------	----------------------------------	--------------	--

VII. MODÈLE DE GOUVERNANCE DU PROGRAMME

Pour garantir la durabilité et la crédibilité des projets, il est recommandé de mettre en place une structure de gouvernance comprenant :

1. Comité de pilotage

Il définit les orientations générales, valide les projets et assure le suivi stratégique.

2. Comité religieux et éthique

Il veille à la conformité des activités avec les principes de la Sharīʿa, notamment en matière de zakāt, de waqf, de ṣadaqa et de gestion des fonds.

3. Comité technique

Il assure l'étude de faisabilité, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

4. Comité financier

Il assure :

- la mobilisation des ressources ;
- la budgétisation ;
- le contrôle des dépenses ;
- la production de rapports financiers ;
- la transparence vis-à-vis des donateurs.

5. Comité de suivi-évaluation

Il mesure les résultats à partir d'indicateurs sociaux, économiques, sanitaires et éducatifs.

VIII. STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Le programme peut adopter un modèle mixte associant :

1. **Waqf** : financement d'infrastructures durables telles que les fontaines et les forages ;
2. **Zakāt** : soutien aux bénéficiaires éligibles selon les règles applicables ;
3. **Ṣadaqa** : financement d'actions sociales et humanitaires ;
4. **Dons privés** : contribution des particuliers ;

5. **Mécénat d'entreprise** : soutien des entreprises ;
6. **Partenariats institutionnels** : collectivités, ONG et organismes de développement ;
7. **Activités génératrices de revenus** : création de ressources permettant de financer durablement l'assistance sociale.

IX. IMPACT ATTENDU

La mise en œuvre coordonnée de ces cinq projets doit permettre de passer d'une logique d'assistance ponctuelle à une logique de **développement humain durable fondé sur les Maqāṣid al-Sharī'a**.

L'approche repose sur trois niveaux :

Urgence → Protection → Autonomisation

- La fontaine et le forage répondent aux besoins fondamentaux et créent des infrastructures durables ;
- l'assistance aux veuves et aux orphelins protège les familles vulnérables ;
- l'assistance aux malades protège la vie et évite l'aggravation de la précarité ;
- la formation et les activités économiques permettent progressivement aux bénéficiaires de devenir autonomes.

X. CONCLUSION

Ces cinq projets peuvent être regroupés dans un **Programme communautaire intégré de solidarité et de développement fondé sur les Maqāṣid al-Sharī'a**.

Ils ne constituent pas des actions isolées. Ils forment un système cohérent dans lequel les cinq finalités supérieures de la Sharī'a se renforcent mutuellement.

La **préservation de la religion** (*ḥifẓ al-dīn*) donne au programme son fondement éthique ; la **préservation de la vie** (*ḥifẓ al-nafs*) en constitue une priorité humanitaire ; la **préservation de la raison** (*ḥifẓ al-'aql*) oriente les actions éducatives et de renforcement des capacités ; la **préservation de la descendance** (*ḥifẓ al-nasl*) garantit la protection des familles et des générations futures ; enfin, la **préservation des biens** (*ḥifẓ al-māl*) permet de lutter contre la pauvreté et de construire une autonomie économique durable.

Le modèle proposé permet ainsi de concevoir les *Maqāṣid al-Sharī'a* non seulement comme un cadre théorique de réflexion juridique et éthique, mais également comme un **cadre opérationnel de conception, de financement, de mise en œuvre et d'évaluation des projets de développement communautaire**.